



LE BROC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25/09/2023**

Nombre de Membres	
Effectif légal	15
En exercice	15
Présents	8
Pouvoirs	1
Suffrages exprimés	9

Vote pour	9
Vote contre	0
Abstention	0
Ne participe pas au vote	0

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq septembre à dix-huit heures trente, se sont réunis en session ordinaire à la mairie, les membres du conseil municipal de la Commune de LE BROC, sous la présidence de Monsieur HEURA, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : le 20/09/2023

PRÉSENTS : Mmes et MM. BERNARD – BUCARO – HEURA – LAMY – PIROUD – SION – SNITSELAAR – YACOUB

REPRÉSENTÉ : M. PALAGONIA par Mme PIROUD

ABSENTS : Mmes ADAMO – AUDIBERT C – ROUX et MM. AUDIBERT R – DALIBARD – KARROUCHI

Secrétaire de séance : M. BUCARO

**CIMETIERE
ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR**

Le Maire,

Vu le code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2213-7 et suivants et L2223-1 et suivants ;

Vu la loi n° 93-23 du 09 janvier 1993 et ses décrets consécutifs ;

Vu le Code Civil, notamment ses articles 78 et suivants ;

Vu le Code Pénal notamment les articles 225-17 et 225-18 ;

Vu le projet de règlement intérieur ;

Considérant qu'il est nécessaire suite aux reprises de concessions en état d'abandon et face à la diversité des questions posées par les concessionnaires, d'adopter un règlement intérieur du cimetière.

Propose l'adoption d'un règlement intérieur

Le conseil municipal, l'exposé de monsieur le maire entendu

APPROUVE le projet de règlement intérieur

DIT que ce règlement sera affiché à l'entrée du cimetière et entrera en vigueur le 1^{er} octobre 2023

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus indiquée,
Pour Extrait conforme,

Le Maire,
Philippe HEURA

